



**Cycle de conférences en assurances 2 / 2015**

## **Stratégies de tarification dans l'assurance automobile**

**5 octobre 2015 (17h00 – 19h00)**

**Generali Suisse, Avenue Perdtemps 23, 1260 Nyon**

Les acteurs sur le marché des assurances automobiles font face à une pression concurrentielle en augmentation. Dans de nombreux domaines, une sensibilité croissante des consommateurs à l'égard des prix et une loyauté des clients en baisse mettent en danger l'application de primes adéquates à la situation du risque. D'autant plus, dans une perspective à moyen et long terme, des nouvelles technologies vont changer le type de la mobilité individuelle d'aujourd'hui. Ces changements auront également des conséquences sur le nombre de sinistres et leur montant. Au même temps une influence sur les modèles d'affaires et les produits, dans la branche auto et dans d'autres branches, comme par exemple la responsabilité civile « produits », est à attendre. D'une autre perspective, les nouvelles possibilités dans la tarification permettent des primes individualisées. Qu'en est-il des familles de risques ? Quel niveau d'individualisation, de mutualisation ?

La deuxième édition va tenter de donner une vue d'ensemble sur les tendances dans l'assurance automobile et les défis pour la stratégie de la tarification.

Ce nouveau Cycle de conférences en assurances est organisé par l'ASA, en étroite collaboration avec le Professeur Joël Wagner de HEC Lausanne. Quant à cette deuxième rencontre, elle est organisée en partenariat avec Generali Suisse.

## PROGRAMME

Accueil dès 16h45

### Stratégies de tarification dans l'assurance automobile

#### **17h00 Mot de bienvenue et introduction**

M. Alfred Leu, CEO, Generali Suisse  
Mme Valérie Bourdin, Responsable Public Affairs pour la Suisse latine, ASA  
M. Joël Wagner, Professeur ordinaire, Faculté des HEC, Université de Lausanne

#### **17h15 Assurance auto : tendances de marché et conséquences pour la tarification**

M. Joël Wagner, Professeur ordinaire, Faculté des HEC, Université de Lausanne

#### **18h00 La constitution de familles de risques : de quelques aspects juridiques, sociaux et d'éthique des affaires**

M. Vincent Brulhart, Chief Non-Life Officer, Generali Suisse et Professeur associé,  
Universités de Lausanne et de Genève

#### **18h30 Discussion et conclusions**

*La conférence est suivie d'un apéritif offert par la Generali Assurances*

## INTERVENTIONS

### **Assurance auto : tendances de marché et conséquences pour la tarification**

*M. Joël Wagner, Professeur ordinaire, Faculté des HEC, Université de Lausanne*

Dans cet exposé nous partons d'une description de l'état actuel du marché de l'assurance automobile. Nous mettons l'accent sur les tendances de l'offre (mots-clés : compétition sur les tarifs, rabais spécifiques) et de la distribution (Internet, plateformes de comparaison et agrégateurs), les changements de la clientèle (information, sensibilité croissante aux prix, loyauté décroissante) et les développements technologiques (télématique, systèmes d'assistance). En nous basant sur une étude de marché récente, nous analysons les modèles de la tarification de trois points de vue conceptuels : la stratégie avec ses objectifs, les ressources fondamentales et les différents modules techniques du « pricing ». Nous concluons ce tour d'horizon en énonçant et discutant six thèses par rapport aux développements futurs.

### **La constitution de familles de risques : de quelques aspects juridiques, sociaux et d'éthique des affaires**

*M. Vincent Brulhart, Chief Non-Life Officer, Generali et Professeur associé, Universités de Lausanne et de Genève*

D'un point de vue économique, l'assurance privée opère dans un marché libéralisé où règne la concurrence. Or, la concurrence suppose le choix, lequel peut porter sur les produits ou sur les prix. En matière d'assurance, cela impose en particulier une forme d'individualisation des primes (par opposition aux primes moyennes d'usage dans l'assurance sociale). Il en découle la constitution de famille de risques ; il en résulte également des inégalités de traitement (les mêmes risques ne sont pas toujours tarifés de la même manière). Ces différences, inhérentes à tout système fondé sur la concurrence, sont évidemment admissibles dans leur principe. Le champ des possibles dans ce domaine est néanmoins régi par des règles ; si certaines ressortissent aux standards mathématiques, d'autres relèvent de principes juridiques (art. 117 OS) ; enfin, il faut considérer l'impact social de la constitution des familles de risques, à la lumière notamment des attentes collectives à l'endroit des principes de mutualisation. C'est que nous proposons d'examiner dans notre présentation en exposant, de façon simplifiée, quelques-uns des enjeux liés aux méthodes de tarification qui ont cours dans le domaine de l'assurance privée.

**Cycle de conférences 2 / 2015**

**Stratégies de tarification dans l'assurance automobile**

**5 octobre 2015 (17h00 – 19h00)**

**Generali Suisse, Avenue Perdtemps 23, 1260 Nyon**

